

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 713

23 mars 2013

SOMMAIRE

AB Acquisitions Luxco 7 S.à r.l.	34180	EMC International S.à r.l.	34183
Adonne Finance	34197	EMC Luxembourg Company S.à r.l.	34185
Ailsa Turnberry S.A.	34197	Emerald Management	34215
Ailsa Turnberry S.A.	34197	Europa Real Estate II S.à r.l.	34206
Aircraft Solutions Lux IV S.à r.l.	34195	Europa Real Estate II S.à r.l.	34206
Allianz Infrastructure Luxembourg I S.à r.l.	34196	Europa Real Estate II US S.à r.l.	34207
Altisource Consulting S.à r.l.	34196	Europa Real Estate II US S.à r.l.	34207
A.S.T.	34195	Europa Real Estate IV (No.2) S.à r.l.	34208
Atlas Collection Company S.A.	34196	Europa West Station S.à r.l.	34213
Cardoso & Fils S. à r. l.	34182	European Directories Midco S.à r.l.	34214
CDG Luxembourg S.A.	34223	Extrallux Sàrl	34187
CNOOC Luxembourg S.à r.l.	34223	i-assure.eu s.à r.l.	34178
Core Capital Holdings S.A.	34208	Immo-Toitures S.à r.l.	34188
Dentsply CE S.à r.l.	34205	La Bottega del Gusto S.à r.l.	34189
Dentsply EU Holding S.à r.l.	34205	Le Voilier de Shanghai	34191
Deulux Immobilière S.A.	34206	Luxenergie Systeme S.à r.l.	34192
Ecoenergo S.A.	34214	Maxwell Trading & Investment S.A.	34208
ECU LUX Industrie- und Immobilienbesitz S.A.	34214	M&G Chemicals	34198
eFront Luxembourg	34195	Millefeuille Holding Luxembourg S.A.	34216
Eitting Investments S.à r.l.	34215	NEIF S.C.A.	34223
Embassair Holding	34215	rara media S.à r.l.	34195

i-assure.eu s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8220 Mamer, 27, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 174.889.

—
STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-cinq janvier,

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Madame Inge de Wolf, juriste, née le 1^{er} octobre 1971 à Louvain (B), demeurant professionnellement à L-8220 Mamer, 27, rue du Commerce,

ici représentée par Monsieur Jean-François Steichen, maître en droit, demeurant à L-1840 Luxembourg, 45A, boulevard Joseph II, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 16 janvier 2013.

La procuration signée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet le conseil économique, le conseil en gestion, la formation continue ainsi que la réalisation de toutes prestations liées à ces activités.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts, accorder des sûretés en faveur de ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

Les dispositions qui précèdent doivent être entendues dans le sens le plus large.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société est constituée sous le nom de "i-assure.eu s.à r.l.".

Art. 5. Le siège social est établi à Mamer.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par décision du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays par décision du gérant ou du conseil de gérance.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500) représenté par cent (100) parts sociales, d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales en cas de contribution en numéraire.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants et ce, même lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérant(s), qui n'ont pas besoin d'être associé.

Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Il sont librement révocables à tout moment et sans cause.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature d'un seul gérant.

Art. 12. Les procès-verbaux des résolutions prises par le(s) gérant(s) seront signés par ce dernier. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront également signés par le(s) gérant(s).

Art. 13. Le décès du ou des gérants ou leur démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 14. Le(s) gérant(s) ne contracte(nt), à raison de ses/leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société. Simple(s) mandataire(s), il(s) n'est/ne sont responsable(s) que de l'exécution de son/leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 15. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 16. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 17. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 19. Chaque année, au dernier jour du mois de mars, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 20. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Le gérant est autorisé à distribuer des dividendes intérimaires si les fonds nécessaires à une telle distribution sont disponibles. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

La prime d'émission est librement distribuable aux associés sur décision prise par l'assemblée générale des associés ou par le gérant.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 21. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le dernier jour du mois de décembre 2013.

Souscription et Libération

Les statuts ayant été ainsi arrêtés par la partie comparante, l'intégralité des cent (100) parts sociales a été souscrite par Madame Inge de Wolf, pré-qualifiée.

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500) est dès maintenant à la disposition de la Société.

La preuve de ce paiement a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille euros (€ 1.000).

Résolutions de l'associée unique

Et aussitôt Madame Inge de Wolf, précitée, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à L-8220 Mamer, 27, rue du Commerce.

2. L'associée décide d'élire la personne suivante en tant que gérante de la société pour une durée indéterminée:

- Madame Inge de Wolf, juriste, née le 1^{er} octobre 1971 à Louvain (B), demeurant professionnellement à L-8220 Mamer, 27, rue du Commerce.

L'attention de la comparante a été attirée par le notaire instrumentaire sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises afin d'exercer les activités telles que décrites à l'article deux des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.-F. Steichen, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 janvier 2013. Relation: LAC/3013/4101. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2013.

Référence de publication: 2013018437/136.

(130022537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2013.

AB Acquisitions Luxco 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 120.000,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 173.850.

In the year two thousand and thirteen on the thirty-first day of January,

Before the undersigned, Maître Joseph Elvinger, Civil Law Notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED

Alliance Boots Holdings Ltd, a private limited liability company incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at Sedley Place, 4th floor, 361 Oxford Street, London, W1C2JL, United Kingdom, here represented by Maître Mélissa Kdyem, Lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 30 January 2013.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of "AB Acquisitions Luxco 7 S.à r.l.", (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 173850, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner dated 18 December 2012, whose articles of incorporation (the "Articles") have not been yet published

in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C"). The Articles have not been amended since the incorporation of the Company.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to allocate the amount of two million British Pounds (GBP 2,000,000.-) (constituting a part of the amount allocated to the available reserve account of the Company) to share capital and the Share Premium Account (as defined in the Articles) as detailed below.

The Sole Shareholder consequently resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred thousand British Pounds (GBP 100,000.-) so as to bring it from its current amount of twenty thousand British Pounds (GBP 20,000.-) to one hundred and twenty thousand British Pounds (GBP 120,000.-), by creating and issuing one hundred thousand (100,000) new shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) (the "New Shares") and having the rights and obligations set out in the Articles, by allocation from the available reserve account of the Company (i) the amount of one hundred thousand British Pounds (GBP 100,000.-) to the share capital of the Company and (ii) the amount of one million nine hundred thousand British Pounds (GBP 1,900,000.-) to the Share Premium Account (the "Allocation").

Subscription and Payment

The Sole Shareholder declares to subscribe for the New Shares issued for a total amount of two million British Pounds (GBP 2,000,000.-) out of which: (i) one hundred thousand British Pounds (GBP 100,000.-) are allocated to the share capital of the Company and (ii) one million nine hundred thousand British Pounds (GBP 1,900,000.-) are allocated to the Share Premium Account.

The proof of the existence and of the value of the Allocation has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles (Share capital), which shall read as follows:

" Art. 5. Share capital.

5.1 The share capital of the Company is set at one hundred and twenty thousand British Pounds (GBP 120,000.-) divided into one hundred and twenty thousand (120,000) shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each (the "Shares"). In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

[...]"

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand seven hundred Euro (EUR 2,700.-).

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille treize, le trente-et-un janvier,

Par-devant le soussigné Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU

Alliance Boots Holdings Ltd, une société à responsabilité limitée régie par les lois d'Angleterre et d'Ecosse, ayant son siège social au Sedley Place, 4th floor, 361 Oxford Street, London, W1C2JL, Royaume-Uni, ici représentée par Maître Mélissa Kdyem, avocate, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée à Londres le 30 janvier 2013.

Ladite procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera attachée au présent acte pour être soumise avec lui aux autorités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique (l'"Associé Unique") d'AB Acquisitions Luxco 7 S.à r.l. (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 59 rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B173850, et constituée par un acte notarié de Maître Jean-Joseph Wagner, en date du 18 décembre 2012, dont les statuts (les "Statuts") n'ont pas encore été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C"). Les Statuts n'ont été modifiés depuis la constitution de la Société.

La partie comparante, représentant l'ensemble du capital social requiert le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'allouer le montant de deux millions Livres Sterling (GBP 2.000.000,-) (constituant une partie du montant alloué au compte de réserve disponible de la Société) au compte du capital social et au Compte de Prime d'Emission (tel que défini dans les Statuts) comme détaillé ci-dessous.

L'Associé Unique décide en conséquence d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent mille Livres Sterling (GBP 100.000,-) afin de la porter de son montant actuel de vingt mille Livres Sterling (GBP 20.000,-) à cent vingt mille Livres Sterling (GBP 120.000,-) en créant et émettant cent mille (100.000) nouvelles parts sociales ayant chacune une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) (les "Nouvelles Parts Sociales") et ayant les droits et obligations définis dans les Statuts par l'allocation du compte de réserve disponible de la Société (i) du montant de cent mille Livres Sterling (GBP 100.000,-) au capital social de la Société et (ii) du montant d'un million neuf cent mille Livres Sterling (GBP 1.900.000,-) au Compte de Prime d'Emission ^"Allocation").

Souscription et Paiement

L'Associé Unique déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales émises pour un montant total de deux millions Livres Sterling (GBP 2.000.000,-) duquel: (i) cent mille Livres Sterling (GBP 100.000,-) sont alloués au capital social et (ii) un million neuf cent mille Livres Sterling (GBP 1.900.000,-) sont alloués au Compte de Prime d'Emission.

La preuve de l'existence et de la valeur de l'Allocation a été produite au notaire soussigné.

Seconde résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts (Capital Social) qui devra désormais se lire comme suit:

" 5. Capital social.

5.1 Le capital social est fixé à cent vingt mille Livres Sterling (GBP 120.000,-) représenté par cent vingt mille (120.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune (les "Parts Sociales"). Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment pertinent des Parts Sociales et "Associé" doit être interprété conformément.

[...]"

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élèvent à environ deux mille sept cents Euro (EUR 2.700,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la partie comparante connu du notaire par son nom, prénom, statut civil et résidence, le mandataire de la partie comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. KDYEM, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 1^{er} février 2013. Relation: LAC/2013/4961. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): C. FRISING.

Référence de publication: 2013018457/113.

(130022498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2013.

Cardoso & Fils S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5380 Ubersyren, 51, rue de Mensdorf.

R.C.S. Luxembourg B 110.153.

L'an deux mil douze, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Monsieur Olivio MARQUES CARDOSO, ingénieur diplômé, né le 4 juin 1975 à Luxembourg, demeurant au 12, Chaussée St Martin, L-6989 Hostert,

2. Monsieur Olimpio DAS NEVES CARDOSO, entrepreneur de construction, né le 18 mai 1948 à Mata Mourisca-Pombal (Portugal), demeurant au 45, Knaeppchen, L-1863 Luxembourg.

3. La société PLANIGEST S.A., ayant son siège social à 51, rue de Mensdorf, L-5380 Ubersyren (Commune de Schuttrange), R.C.S. Luxembourg B 140.544, ici représentée par Monsieur Olivio MARQUES CARDOSO, prénommé et

Monsieur Olimpio DAS NEVES CARDOSO, prénommé, agissant en leur qualité d'administrateur de la société pouvant valablement engager celle-ci par leur signature conjointe.

Lesquels comparants, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'ils sont les seuls associés de la société CARDOSO & FILS S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 29 juillet 2005, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 42 du 6 janvier 2006. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 24 novembre 2008, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 27 du 7 janvier 2009.

- Qu'ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social de L-2440 Luxembourg, 158, rue de Rollingergrund à L-5380 Ubersyren (Commune de Schuttrange) 51, rue de Mensdorf.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, les associés décident de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts comme suit:

« **Art. 2. (alinéa 1).** Le siège de la société est établi dans la commune de Schuttrange.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à MILLE EUROS (EUR 1.000).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: O. MARQUES CARDOSO, O. DAS NEVES CARDOSO, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 décembre 2012. Relation: LAC/2012/62515. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2013.

Référence de publication: 2013018556/43.

(130022635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2013.

EMC International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8308 Capellen, 89, Parc d'Activité, Westside Village, Bâtiment B.

R.C.S. Luxembourg B 110.173.

In the year two thousand and thirteen, on the eighteenth day of January.

Before Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

EMC (Benelux) B.V., a Besloten Vennootschap incorporated under the law of the Netherlands, having its registered office at NL 3439 MN Nieuwegein (the Netherlands), Edisonbaan, 14B, registered with the Midden Nederland Trade Register under number 30115829 (the "Sole Shareholder"), being the sole shareholder of EMC International S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the Luxembourg law, having its registered office at L-1273 Luxembourg, rue de Bitbourg, 11, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 110.173, incorporated by a notarial deed of Me André Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notary residing then in Luxembourg, dated 29 July 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1387 dated 14 December 2005 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time by a notarial deed of Me Henry HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, dated 5 November 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2975 dated 21 December 2007,

hereby represented by Me Benoit CAILLAUD, lawyer, with professional address in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 15 January 2013.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

34184

First resolution

The Sole Shareholder resolves to transfer the registered office of the company to L-8308 Mamer (Grand Duchy of Luxembourg), Capellen, Parc d'Activité, 89, Westside Village, Bâtiment B at the effective date of 19 January 2013.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to modify article 2.1 of the articles of association of the Company at the effective date of 19 January 2013 and to amend subsequently article 2.1 of the Company so that the new wording of article 2.1 of the articles of association of the Company shall be the following:

“ **Art. 2.1.** The registered office of the Company is established in Mamer, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.”

Estimated costs

The aggregate amount of costs, remunerations or expenses which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately one thousand Euro (EUR 1,000.-).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing parties it is stated that, in case of any discrepancy between the English and the French texts, the English version shall prevail.

The document having been read to the representative of the appearing party, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed, together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-huit janvier.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

EMC (Benelux) B.V., une Besloteen Vennootschap de droit néerlandais ayant son siège social NL-3439 MN Nieuwegein (Pays-Bas), Edisonbaan, 14B, enregistrée auprès du Midden Nederland Trade Register sous le numéro 30115829 (l'Associé Unique), associé unique de EMC International S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au L-1273 Luxembourg, rue de Bitbourg, 11, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.173, constituée suivant acte notarié de Me André Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg reçu en date du 29 juillet 2005 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 1387 du 14 décembre 2005 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Me Henry HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, reçu en date du 5 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 2975 du 21 décembre 2007,

ici dûment représentée par Me Benoit CAILLAUD, avocat, résidant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 15 janvier 2013.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société au L-8308 Mamer (Grand-Duché de Luxembourg), Capellen, Parc d'Activité, 89, Westside Village, Bâtiment B avec date d'effet au 19 janvier 2013.

Seconde résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 2.1 des statuts de la Société avec date d'effet au 19 janvier 2013 de la façon suivante:

« **2.1.** Le siège social est établi à Mamer, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré dans les limites de la commune de Mamer par décision du conseil de gérance de la Société (dans ces Statuts, «conseil de gérance» désigne le gérant si ledit conseil ne se compose que d'un seul gérant). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée générale des associés (dans ces statuts, «assemblée

générale des associés» désigne l'associé unique lorsque la Société n'a qu'un seul associé») délibérant comme en matière de modification des Statuts.»

Estimation des frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations et charges, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à environ mille euros (EUR 1.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que les comparants ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête desdits comparants, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. CAILLAUD, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg, Actes Civils, le 21 janvier 2013. Relation: LAC/2012/2814. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2013.

Référence de publication: 2013018621/96.

(130022657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2013.

EMC Luxembourg Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.525,00.

Siège social: L-8308 Capellen, 89, Parc d'Activité, Westside Village, Bâtiment B.

R.C.S. Luxembourg B 143.147.

In the year two thousand and thirteen, on the eighteenth day of January.

Before Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

EMC IRELAND HOLDINGS, a private unlimited company incorporated under the law of Ireland, having its registered office at 70, Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2 (Ireland), registered with the Companies Registration Office number 465392 (the "Sole Shareholder"), being the sole shareholder of EMC Luxembourg Company S.à r.l, a "société à responsabilité limitée", having a share capital of EUR 12,525.- and its registered office at L-1273 Luxembourg, rue de Bitbourg, 11, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 143 147, incorporated by a notarial deed of Me Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, dated 21 November 2008, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, number 2918 dated 8 December 2008 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time by a notarial deed of Me Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, dated 21 December 2008, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, number 499 dated 6 March 2009.

hereby represented by Me Benoit CAILLAUD, lawyer, with professional address in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 15 January 2013.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to transfer the registered office of the company to L-8308 Mamer (Grand Duchy of Luxembourg), Capellen, Parc d'Activité, 89, Westside Village, Bâtiment B at the effective date of 19 January 2013.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to modify article 2.1 of the articles of association of the Company at the effective date of 19 January 2013 and to amend subsequently article 2.1 of the Company so that the new wording of article 2.1 of the articles of association of the Company shall be the following:

" **Art. 2.1.** The registered office of the Company is established in Mamer, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers of the Company (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles".

Estimated costs

The aggregate amount of costs, remunerations or expenses which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately one thousand Euro (EUR 1,000.-).

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing parties it is stated that, in case of any discrepancy between the English and the French texts, the English version shall prevail.

The document having been read to the representative of the appearing party, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed, together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-huit janvier.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

EMC IRELAND HOLDINGS, une société à responsabilité illimitée (private unlimited company) de droit irlandais, ayant son siège social au 70 Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2 (Irlande), enregistrée auprès du Companies Registration Office sous le numéro 465392 Associé Unique», associé unique de EMC Luxembourg Company S.à r.l, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois au capital de EUR 12.525,- ayant son siège social L-1273 Luxembourg, rue de Bitbourg, 11, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.147, constituée suivant acte notarié de Me Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 novembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2918 du 8 décembre 2008 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Me Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 499 du 6 mars 2009.

ici dûment représentée par Me Benoit CAILLAUD, avocat, résidant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 15 janvier 2013.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société au L-8308 Mamer (Grand Duché de Luxembourg), Capellen, Parc d'Activité, 89, Westside Village, Bâtiment B avec date d'effet au 19 janvier 2013.

Seconde résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 2.1 des statuts de la Société avec date d'effet au 19 janvier 2013 de la façon suivante:

« **2.1.** Le siège social de la Société est établi à Mamer, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts».

Estimation des frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations et charges, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à environ mille euros (EUR 1.000.-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que les comparants ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête desdits comparants, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. CAILLAUD, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 janvier 2013. Relation: LAC/2012/2813. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2013.

Référence de publication: 2013018622/93.

(130022595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2013.

Extrallux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4380 Ehlerange, 175, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 174.895.

STATUTS

L'an deux mille douze, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. La société dénommée APELUX SRL, société à responsabilité limitée italienne, établie et ayant son siège social à Salerno (Italie), 13, via Mauro,

représentée par son administrateur Monsieur Paolo MEROLA, demeurant à I-84025 Eboli (Italie) 133, Viale Amendola, lui-même représenté par Monsieur Alessio ARAMINI, employé privé, demeurant à L-9024 Ettelbruck, 20, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration sous seings privés en date du 14 décembre 2012.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

2. Alessandro PADUANO, employé privé, né à Napoli (Italie) le 13 décembre 1971, demeurant à L-4086 Esch-sur-Alzette, 35, boulevard Dupong,

3. Henri GETTI, employé privé, né à Mont-Saint-Martin (France) le 30 mars 1960, demeurant à F-54810 Longlaville, 1, rue du 19 mars 1962,

4. Alessio ARAMINI, employé privé, né à Roma (Italie) le 6 septembre 1978, demeurant à L-9024 Ettelbruck, 20, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

5. Roberto VASTA, employé privé, né à Spoleto (Italie) le 13 novembre 1944, demeurant à L-1521 Luxembourg, 106, rue Adolphe Fischer.

Les comparants ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de «EXTRALLUX SARL».

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Sanem.

Art. 3. La société a pour objet l'achat, la vente, l'importation et l'exportation en gros, par internet et au détail de toutes marchandises autorisées, l'agence et la représentation, les services pour l'internationalisation des entreprises ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-six mille euros (36.000,- €), représenté par cent (100) parts sociales de trois cent soixante euros (360,- €) chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2013.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

- APELUX SRL, susdite, cinquante et une parts	51
- Alessandro PADUANO, quatorze parts	14
- Henri GETTI, quatorze parts	14
- Alessio ARAMINI, quatorze parts	14
- Roberto VASTA, sept parts	7
Total: cent parts sociales	100

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces à hauteur de dix-sept mille six cent quarante euros (EUR 17.640,-) et pour le surplus soit dix-huit mille trois cent soixante euros (EUR 18.360,-) par un apport en nature de matériel dont la preuve de la valeur résulte d'un document comptable qui demeurera ci-annexé et enregistré avec les présentes.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cent trente-cinq euros (835,- €).

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-4380 Ehlerange, 175, route d'Esch,
- Le nombre des gérants est fixé à deux (2).
- Sont nommés gérants, pour une durée illimitée:

* La société dénommée APELUX SRL, société à responsabilité limitée régie par les lois italiennes, établie et ayant son siège social à Salerno (Italie), 13, via Mauro, ayant pour représentant Monsieur Paolo MEROLA, demeurant à I-84025 Eboli (Italie) 133, Viale Amendola, comme gérant administratif,

* Ismael RAMOS, gérant de société, né à Sancti-Spiritus (Cuba) le 28 juin 1963, demeurant à L-1320 Luxembourg, 55A, rue de Cessange, comme gérant technique.

La société est engagée par la signature conjointe du gérant administratif et du gérant technique.

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: ARAMINI, PADUANO, GETTI, VASTA, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg, Actes Civils, le 21 décembre 2012. Relation: LAC/2012/61897. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 5 février 2013.

Référence de publication: 2013018632/85.

(130022643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2013.

Immo-Toitures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5380 Ubersyren, 51, rue de Mensdorf.

R.C.S. Luxembourg B 110.152.

L'an deux mil douze, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Monsieur Olivio MARQUES CARDOSO, ingénieur diplômé, né le 4 juin 1975 à Luxembourg, demeurant au 12, Chaussée St Martin, L-6989 Hostert,

2. Monsieur Olimpio DAS NEVES CARDOSO, entrepreneur de construction, né le 18 mai 1948 à Mata Mourisca-Pombal (Portugal), demeurant au 45, Knaeppchen, L-1863 Luxembourg.

3. La société PLANIGEST S.A., ayant son siège social à 51, rue de Mensdorf, L-5380 Ubersyren (Commune de Schuttrange), R.C.S. Luxembourg B 140.544, ici représentée par Monsieur Olivio MARQUES CARDOSO, prénommé et Monsieur Olimpio DAS NEVES CARDOSO, prénommé, agissant en leur qualité d'administrateur de la société pouvant valablement engager celle-ci par leur signature conjointe.

Lesquels comparants, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'ils sont les seuls associés de la société IMMO-TOITURES S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 29 juillet 2005, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 51 du 9 janvier 2006. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 24 novembre 2008, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 29 du 7 janvier 2009.

- Qu'ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social de L-2440 Luxembourg, 158, rue de Rollingergrund à L-5380 Ubersyren (Commune de Schuttrange) 51, rue de Mensdorf.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, les associés décident de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts comme suit:

« **Art. 2. (Alinéa 1).** Le siège de la société est établi dans la commune de Schuttrange.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à MILLE EUROS (EUR 1.000).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: O. MARQUES CARDOSO, O. DAS NEVES CARDOSO, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 décembre 2012. Relation: LAC/2012/62518. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2013.

Référence de publication: 2013018725/43.

(130022633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2013.

La Bottega del Gusto S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5887 Alzingen, 477, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 174.896.

—
STATUTS

L'an deux mille treize, le dix-sept janvier.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

- Monsieur Antonio TAURO, commerçant, né à Monopoli (Italie) le 31 août 1984, demeurant à L-2521 Luxembourg, 39, rue Demy Schlechter,

Le comparant a requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de «LA BOTTEGA DEL GUSTO S.à r.l.».

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Hesperange.

Art. 3. La société a pour objet l'achat, la vente et le commerce en gros et alimentations générales, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cent euros (12.500,- €), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- €) chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

- Antonio TAURO, susdit, cent parts	100
Total: cent parts sociales	100

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à sept cent euros (700,- €).

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-5887 Alzingen, 477, route de Thionville.
- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- Est nommé gérant, pour une durée illimitée:

* Monsieur Antonio TAURO, commerçant, né à Monopoli (Italie) le 31 août 1984, demeurant à L-2521 Luxembourg, 39, rue Demy Schlechter,

La société est engagée par la signature individuelle du gérant.

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: TAURO, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg, Actes Civils, le 25 janvier 2013. Relation: LAC/2013/3746. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 5 février 2013.

Référence de publication: 2013018764/61.

(130022642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2013.

Le Voilier de Shanghai, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7570 Mersch, 10, rue Nicolas Welter.

R.C.S. Luxembourg B 174.893.

STATUTS

L'an deux mil treize, le vingt-cinq janvier.

Par-devant Maître Urbain THOLL, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

Monsieur Hui CAO, cuisinier, demeurant à L-7570 Mersch, 10, rue Nicolas Welter,

Madame Yan CHEN, serveuse, demeurant à L-7570 Mersch, 10, rue Nicolas Welter.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils ont déclaré constituer comme suit:

Art. 1^{er}. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de «LE VOILIER DE SHANGHAI».

Art. 2. Le siège est établi à Mersch.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision de la gérance en tout autre endroit de la localité. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'associé ou des associés réunis en assemblée générale.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques.

Elle peut entreprendre et réaliser toutes opérations et entreprises mobilières ou immobilières, industrielles, civiles, commerciales ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet social et même à tous autres objets qui sont de nature à favoriser ou à développer l'activité de la société.

Elle pourra emprunter, hypothéquer et gager ses biens au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute par décision de l'associé ou des associés.

Art. 5. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500.-) EUROS, représenté par CENT (100) parts sociales, d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ (125.-) EUROS chacune, entièrement souscrites et libérées en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500.-) EUROS se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Ces parts sociales ont toutes été souscrites comme suit:

- Monsieur Hui CAO, cuisinier, demeurant à L-7570 Mersch, 10, rue Nicolas Welter, cinquante parts sociales	50
- Madame Yan CHEN, serveuse, demeurant à L-7570 Mersch, 10, rue Nicolas Welter, cinquante parts sociales	50
Total: CENT parts sociales	100

Art. 6. Lorsque la société ne comprend qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il l'entend.

Lorsque la société comprend plusieurs associés les parts sont librement cessibles entre associés, sous réserve d'un droit de préemption pour chaque associé au prorata de sa participation dans le capital.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que de l'accord des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les cessions de parts ne sont opposables à la société et aux tiers que si elles ont été faites dans les formes prévues par l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que cette loi a été modifiée.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé ou des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les héritiers et créanciers de l'associé ou des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'associé ou par les associés avec ou sans limitation de leur mandat. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de l'associé ou des associés.

Lorsqu'un gérant souhaitera se faire remplacer par un mandataire, le choix de ce dernier sera expressément soumis à l'approbation des associés.

Art. 10. L'associé ou les associés fixent les pouvoirs du ou des gérants lors de leur nomination.

Art. 11. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent, en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 13. A la fin de chaque exercice un bilan, un inventaire et un compte de profits et pertes seront établis. Le bénéfice net après déduction des frais d'exploitation, des traitements ainsi que des montants jugés nécessaire à titre d'amortissement et de réserves sera réparti comme suit:

- a) cinq pour cent (5%) au moins pour la constitution de la réserve légale, dans la mesure des prescriptions légales;
- b) le solde restant est à la disposition de l'assemblée générale.

Les pertes, s'il en existe, seront supportées par les associés proportionnellement au nombre de leurs parts, sans que toutefois aucun des associés puisse être tenu ou responsable au-delà du montant de ses parts.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice ou à défaut par l'associé ou par l'un des associés désigné d'un commun accord.

Le ou les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts l'associé ou les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur.

Le notaire a attiré l'attention des parties sur le fait que l'exercice de l'activité sociale prémentionnée requiert l'autorisation préalable des autorités compétentes.

Frais

Les frais de toute nature incombant à la société en raison de sa constitution sont estimés à MILLE DEUX CENT TRENTE (1.230.-) EUROS.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice social commence ce jour et se terminera le 31 décembre 2013.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les associés, représentant l'intégralité du capital social, ont déclaré se réunir en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se déclarent dûment convoqués et ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

- 1) Ils nomment pour une durée indéterminée Monsieur Hui CAO, préqualifié, comme gérant unique.
- 2) La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.
- 3) Ils déclarent que l'adresse de la société est fixée à L-7570 Mersch, 10, rue Nicolas Welter.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude, date qu'entête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Cao, Chen, THOLL.

Enregistré à Mersch, le 29 janvier 2013. Relation: MER/2013/188. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 5 février 2013.

Référence de publication: 2013018767/91.

(130022604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2013.

Luxenergie Systeme S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3327 Crauthem, 8, Zone Industrielle am Bruch.

R.C.S. Luxembourg B 174.894.

— STATUTS

L'an deux mille treize, le dix-sept janvier.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- Monsieur Alain LANG, gérant de société, né à Freyming-Merlebach (France) le 18 février 1959, demeurant à F-57500 Saint-Avold, 2B, passage des Poilus;
- Monsieur Gad David EL FASSY, gérant de société, né à Haifa (Israël) le 10 août 1963, demeurant à F-94930 Joinville Le Pont, 26, avenue Gilles,

ici représenté par Monsieur LANG, susnommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lesquels comparants agissant ès qualités ont demandé au notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent par les présentes:

Art. 1^{er}. Il est formé par les comparants et toute personne qui deviendra par la suite associé une société à responsabilité limitée ayant pour dénomination sociale LUXENERGIE SYSTEME S.à.r.l. (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales applicables.

Art. 2. La Société a pour objet la commercialisation, la vente, l'importation, la distribution de matériel d'énergie renouvelable, à savoir panneaux photovoltaïques, pompes à chaleur, ballon d'eau chaude, éolienne et tout autre produit innovant d'énergie renouvelable, onduleur. D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, directement ou indirectement liée, susceptible de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Le siège social de la Société est situé dans la commune de Roeser, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du conseil de gérance.

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500) divisé en cinq cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (€ 125) chacune.

Art. 6. Chaque part sociale donne droit à une part proportionnelle de l'actif social et des bénéfices. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné par les associés représentant au moins soixante-quinze pourcent (75%) du capital social de la Société.

Art. 7. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

En cas de pluralité de gérants, ces derniers peuvent à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant leur approbation par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la décision intervenue.

Le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser les actes et opérations relatifs à l'objet de la Société.

Art. 8. Le gérant ne contracte aucune obligation personnelle du fait des dettes de la Société. Comme mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration.

Art. 10. Les décisions des associés, dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit ou lors d'assemblées y compris des assemblées tenues par conférence téléphonique ou vidéo conférence, tout autre moyen de communication permettant à toutes les personnes prenant part à l'assemblée de s'entendre les unes les autres et de communiquer, la participation à une assemblée par ces moyens équivalant à une participation en personne à une telle assemblée.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 11. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 12. Chaque année, le conseil de gérance établit les comptes annuels au trente et un décembre.

Art. 13. Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 14. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) placés sur le compte de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent du capital social.

Le solde ainsi que toute réserve distribuable (y compris la réserve de prime d'émission) peut être distribués aux associés sur décision de l'assemblée générale des associés.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer (ensemble avec tous les autres montants distribués précédemment au cours de l'année sociale) ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices nets réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et

des réserves distribuables (y compris toute réserve de prime d'émission) mais diminué des pertes nettes réalisées depuis la fin du dernier exercice comptable, des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale. Les associés peuvent aussi décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 15. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 16. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par les parties comparantes, celles-ci ont souscrit et intégralement libéré les parts sociales suivantes:

Associés	Nombre de parts sociales	Capital souscrit
Alain LANG	50	6.250 €
Gad David EL FASSY	50	6.250 €
Total:	100	12.500 €

Elles ont été intégralement libérées par un versement en espèces.

Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales se trouvent remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société pour finir le 31 décembre 2013.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la Société en raison de sa constitution à sept cent cinquante-cinq euros (EUR 755,-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les associés représentant l'intégralité du capital social se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au L-3327 CRAUTHEM, 8, Zone industrielle am Bruch.

2. La Société est gérée par deux gérants pour une durée illimitée:

- Monsieur Gad David EL FASSY, gérant de société, né à Haifa (Israël) le 10 août 1963, demeurant à F-94930 Joinville Le Pont, 26, avenue Gilles, qui est nommé gérant technique;

- Monsieur Alain LANG, gérant de société, né à Freyming-Merlebach (France) le 18 février 1959, demeurant à F-57500 Saint-Avold, 2B, passage des Poilus, qui est nommé gérant administratif.

La Société est toujours engagée, quel que soit le montant en cause, par la signature individuelle de l'un des gérants, technique ou non.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue connue des comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: LANG, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg, Actes Civils, le 18 janvier 2013. Relation: LAC/2013/2598. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 4 février 2013.

Référence de publication: 2013018780/117.

(130022641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2013.

eFront Luxembourg, Société Anonyme.

Capital social: EUR 77.740.391,00.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 26, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 170.894.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des associés de la Société en date du 31 décembre 2012 que la société Ernst & Young Luxembourg, Société anonyme, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88.019, dont le siège social est établi au 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, a été nommée comme commissaire aux comptes de la Société, avec effet au 31 décembre 2012 pour une durée de 6 ans.

Le 15 février 2013.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2013023262/16.

(130028678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

rara media S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 161.776.

La Société a été informée du changement de la dénomination de son actionnaire unique Omnifone Direct Limited qui se nomme désormais Rara Media Group Limited.

De plus, la Société a été informée du changement du siège social de son actionnaire unique qui se trouve à présent à 14 Hanover Square, Londres, W1S 1HP, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

rara media S.A.R.L.

Référence de publication: 2013023264/13.

(130028258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

A.S.T., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 2, rue Emile Mousel.

R.C.S. Luxembourg B 137.377.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire tenue extraordinairement le 12 février 2013:

«L'assemblée décide de révoquer Monsieur Jürg SCHMID, résidant au 79B Cité am Wenkel, L-8086 Bertrange, de son poste de gérant technique de la société, avec effet immédiat.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013023266/11.

(130028276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

Aircraft Solutions Lux IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 155.056.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de ACO II Investment Holding Company (Offshore) LLC, l'Associé Unique de la Société en date du 27 2012 que:

- l'Associé Unique examine et approuve le rapport du liquidateur;
- l'Associé Unique accorde décharge complète et entière au liquidateur de la Société;
- l'Associé Unique décide du transfert de tous les actifs et passifs connus ou inconnus de la Société à l'Associé Unique de la Société;
- l'Associé Unique décide que la liquidation de la Société est clôturée et que les documents sociaux de la Société seront conservés durant les cinq années suivant la clôture de la liquidation au 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Le 15 février 2013.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2013023270/20.

(130028769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

Allianz Infrastructure Luxembourg I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.D. Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 157.276.

La société anonyme de droit français Allianz France Infrastructure I S.A., inscrite au Registre de Commerce et de Sociétés de Paris sous numéro 403 213 390, qui détient 261.430 parts sociales de la Société déclare avoir changé en date du 23 mars 2012 sa dénomination en Allianz France Richelieu I S.A.

Avec effet au 1^{er} janvier 2013 la société de droit italien Investori SGR S.p.A., inscrite au Registre de Commerce de Milan sous le numéro 133263001542, ayant son siège social à I-20137 Mailand, Piazzale Lodi 3, a remplacé la société Allianz Global Investors Italia SGR S.p.A., avec siège social à I-20122 Mailand, 7/9, Piazza Veasca, agissant en sa qualité de société de gestion du Fondo Chiuso Allianz Infrastructure Partners I, qui détient 363.100 parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2013023272/16.

(130028399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

Atlas Collection Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 171.845.

EXTRAIT

Il résulte du procès verbal en date du 14 février 2013 que l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

- le siège social de la société est transféré au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg avec effet immédiat;
- Madame Nadège Brossart, démissionne de son poste d'administrateur avec effet immédiat;
- Mademoiselle Asa Alund, avec adresse au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg est nommée administrateur de la société avec effet immédiat;
- La société International Audit Services S.à r.l. démissionne de son poste de commissaires aux comptes avec effet immédiat;
- La société Viscomte S.à r.l., 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg est nommée commissaires aux comptes avec effet immédiat.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 14 février 2013.

Référence de publication: 2013023275/19.

(130028289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

Altisource Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 158.345.

RECTIFICATIF

Extrait

Suite à une publication du 3 décembre 2012 auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg (dépôt L120203661).

Au lieu de lire:

Par contrat de transfert de parts sociales du 26 octobre 2012, Correspondent One S.A. a cédé les vingt mille parts sociales qu'elle détenait dans la Société, à Altisource Portfolio Solutions S.A., une société anonyme établie sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg et enregistrée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 72391 ("Altisource Portfolio Solutions").

Il aurait fallu indiquer:

Par contrat de transfert de parts sociales du 26 octobre 2012, Altisource Portfolio Solutions S.A. a cédé les vingt mille parts sociales qu'elle détenait dans la Société, à Altisource Asset Management Corporation, une société anonyme établie sous le droit des Iles Vierges Américaines, ayant son siège social au 402 Strand Street Frederiksted, Iles Vierges Américaines et ayant comme numéro I.R.S. le numéro 66-0783125 ("Altisource Asset Management Corporation").

En conséquence, Altisource Asset Management Corporation détient, à ce jour, l'ensemble des vingt mille (20.000) parts sociales de la Société, et est son actionnaire unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2013.

Pour Altisource Consulting S. à r.l.

Référence de publication: 2013023273/27.

(130028154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

Adonne Finance, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 138.525.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle reportée du 14 janvier 2013

L'Assemblée Générale Annuelle reportée des Actionnaires renouvelle, pour une période de un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en décembre 2013, les mandats d'Administrateurs de Messieurs Vincent NEURRISSE, résidant professionnellement au 177B Route de la Capite 1222 Vesenaz, Suisse, et Didier CAZEAUX, résidant professionnellement au 23 Chemin des Sous Caran 1245 Collonge Bellerive, Suisse.

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Annuelle reportée des Actionnaires nomme Monsieur Nicolas FAURE, résidant au 4, avenue Foch, F - 69006 LYON, à la fonction d'administrateur d'ADONNE FINANCE pour un terme d'un an expirant à l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui se tiendra en décembre 2013, en remplacement de Monsieur Philippe LANGLOIS

L'Assemblée Générale Annuelle reportée des Actionnaires renouvelle, pour une période de un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en décembre 2013, Deloitte Audit S.à r.l., 560 Rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Luxembourg, en tant que Réviseur d'Entreprises Agrée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013023279/20.

(130028142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

Ailsa Turnberry S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 174.939.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration tenue en date du 14 février 2013

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité, de nommer comme Président du Conseil d'administration, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER président et administrateur de catégorie B, née le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 42-44 avenue de la gare L-1610 Luxembourg

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2013023284/13.

(130028423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

Ailsa Turnberry S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 174.939.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 14 février 2013

Conformément à l'article 14 des statuts l'Assemblée Générale décide d'instaurer deux catégories d'administrateurs.

L'Assemblée Générale décide de nommer deux administrateurs de catégorie A et deux administrateurs de catégorie B, à savoir:

- la société LUXGLOBAL MANAGEMENT S.à r.l., administrateur de catégorie A, avec siège social sis au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 159.893.

- Monsieur Rob SONNENSCHNEIN, administrateur de catégorie A, né le 30 août 1955 à Eindhoven (Pays-Bas), demeurant professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg.
 - Monsieur Claude ZIMMER administrateur de catégorie B, née le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 42-44 avenue de la gare L-1610 Luxembourg
 - Monsieur Hendrik HJ. KEMMERLING, administrateur de catégorie B, né le 22 mars 1965 à Heerlen (Pays-Bas), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg
- Leurs mandats expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2013023285/22.

(130028423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

M&G Chemicals, Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 174.890.

STATUTES

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND THIRTEEN ON THE TWENTY-NINTH DAY OF JANUARY

Before the undersigned Maître Cosita DELVAUX, civil law notary, residing in Redange-sur Attert, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared

M&G Finanziaria S.r.l., a company incorporated and organized under the laws of Italy, having its registered office at 11, Starda Vicinale Ribrocca, I-15057, Tortona, Italy, registered with the Registro delle Imprese di Alessandria under the number REA 226366

duly represented by Mr Massimiliano SELIZIATO, employee, having his professional address in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 28 January 2013.

The proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party has requested the notary to document the deed of incorporation of a société anonyme, which it wishes to incorporate and whose articles of association shall be as follows:

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. Between the above-mentioned person and all those that might become owners of the shares created hereafter, a joint stock company is herewith formed under the name of M&G CHEMICALS.

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg-City. The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy by a decision of the general meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are the accomplishment of all operations in relation with financing, in any form whatever, to companies of its group as well as to its own direct and indirect shareholders.

For this purposes, the company may particularly:

- grant credits in whatever form to the companies in which it has a direct or an indirect participating interest and to dependent companies directly or indirectly connected to the group to which it belongs, as well as to grant credits, within the limits provided by law, to its own direct and indirect shareholders, with its own funds or with funds deriving from loans in whatever form taken out by the Company;

- to stand security for the companies in which it has a direct or an indirect participating interest and for dependent companies directly or indirectly connected to the group to which it belongs, as well as to stand security, within the limits provided by law, for its own direct and indirect shareholders, with its own funds or with funds deriving from loans in whatever form taken out by the Company;

- to carry out, on behalf and in the interest of any company connected to the group to which it belongs, as well as on behalf of its own direct and indirect shareholders, an activity of cash pooling and any other activity having for purpose the central management of the cash of the group, with its own funds or with funds deriving from loans granted by any company connected to the group to which it belongs, or by its own direct and indirect shareholders, or with funds deriving from loans in whatever form taken out by the Company.

The purposes for which the company is formed are also all transactions, in whatever form, pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any Luxembourg or foreign enterprises, to be acquired by way of holding, contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, and the acquisition of any type of patents and licences, manage and have them developed, as well as all transactions pertaining directly or indirectly to its purposes, by taking out loans, with or without any warranty, by issue of debenture loans, convertible or not.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at EUR 31,000.- (thirty one thousand Euros) divided into 31,000 (thirty one thousand) shares with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Board of directors and Statutory auditors

Art. 6. The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board of directors can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented. Proxies between directors being permitted, a director can represent more than one of his colleagues.

Art. 8. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general meeting by the law of August 10, 1915, as subsequently modified, or by the present Articles of Incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders.

Art. 12. Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of any two directors or by the sole signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 14. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the second Thursday of the month of May at 15.00 o'clock.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The board of directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing 10% of the company's share capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote.

The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner, in relation to the company.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on January first and ends on December thirty-first of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the subscribed capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

General disposition

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory Disposition

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31, 2013.

The first annual general meeting shall be held in 2014.

The first directors and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

By deviation from article 7 of the Articles of Incorporation, the first chairman of the board of directors is designated by the extraordinary general meeting that designates the first board of directors of the company.

Subscription and Payment

The 31,000 (thirty one thousand) shares have been subscribed to as follows:

Subscribers	Number of shares	Amount subscribed EUR	Amount paid-up EUR
M&G Finanziaria S.r.l.	31,000	31,000.-	31,000.-
TOTAL	31,000	31,000.-	31,000.-

All the shares have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of EUR 31,000.- (thirty one thousand Euros) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

34201

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at EUR 1.200.-.

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the company, the appearing person, acting in the above stated capacities, representing the whole of the share capital, considering itself to be duly convened, passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at three.

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements of the first business year:

1. Mr. Marco TOSELLI, entrepreneur, born on November 29, 1961, in Tortona (Italy) residing professionally at 9, Rue du Laboratoire; L-1911 Luxembourg;

2. Mr Massimo MARTINETTO, companies director, born on May 18, 1960 in Milano (Italy) and residing professionally at 9, Rue du Laboratoire; L-1911 Luxembourg;

3. Mr. Alberto SAPORITI, private employee, born on September 30, 1986, in Milano, (Italy) and professionally at 9, Rue du Laboratoire; L-1911 Luxembourg;

Mr. Massimo MARTINETTO has been elected as chairman of the board of directors.

Second resolution

The following has been appointed as statutory auditor, its mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements of the first business year:

Ernst & Young S.A., having its registered office at 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number B47771.

Third resolution

The company's registered office is located at L-1911, Luxembourg, 9, Rue du Laboratoire.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in French followed by an English version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the French and the English text, the French version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read and translated into the language of the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, said persons appearing

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'AN DEUX MILLE TREIZE LE VINGT-NEUF JANVIER.

Par-devant la soussignée Maître Cosita DELVAUX, notaire de droit civil de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

M&G Finanziaria S.r.l., une société de droit italien ayant son siège social au 11, Strada Vicinale Ribrocca, I-15057, Tortona, Italie, inscrite auprès du Registro delle Imprese di Alessandria sous le numéro REA 226366

dûment représentée par Monsieur Massimiliano SELIZIATO, employé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 28 janvier 2013.

La procuration, signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant a requis le notaire soussigné de dresser l'acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont les statuts seront comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre la personne ci-avant désignée et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de M&G CHEMICALS.

2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration

à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la réalisation de toutes opérations de financement, sous quelque forme que ce soit, à des sociétés faisant partie de son groupe et également à ses propres actionnaires directs et indirects. A tous effets, la société peut notamment:

- accorder des crédits sous toutes formes aux sociétés dans lesquelles elle-même a un intérêt direct ou indirect ainsi qu'aux sociétés dépendantes ou se rattachant directement ou indirectement au groupe dont elle fait elle-même partie y compris, dans les limites légales, ses actionnaires directs et indirects, soit avec ses propres fonds soit avec les fonds provenant de toutes formes d'emprunts contractés par elle-même,

- se porter caution en faveur de sociétés dans lesquelles elle-même a un intérêt direct ou indirect ainsi qu'en faveur de sociétés dépendantes ou se rattachant directement ou indirectement au groupe dont elle fait elle-même partie y compris, dans les limites légales, ses actionnaires directs et indirects, soit avec ses propres fonds soit avec les fonds provenant de toutes formes d'emprunts contractés par elle-même,

- exercer, pour le compte et dans l'intérêt de toutes sociétés du groupe dont elle fait partie, y compris les actionnaires directs et indirects, une activité de «cash pooling» ainsi que toute autre activité ayant pour objet la gestion centralisée de la trésorerie du groupe, soit avec ses propres fonds soit en empruntant auprès de ces mêmes sociétés du groupe ou de ses actionnaires directs et indirects, ou en utilisant les fonds provenant de toute forme d'emprunt contracté par elle-même.

La société a également pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons ou par la voie de toutes autres formes d'emprunt.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par 31.000 (trente et un mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Le mandat entre administrateurs étant admis, un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale.

Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée Générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième jeudi du mois de mai à 15.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2013.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2014.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et Libération

Les 31.000 (trente et un mille) actions ont été souscrites comme suit:

Souscripteur	Nombre des actions	Montant souscrit EUR	Montant libéré EUR
M&G Finanziaria S.r.l.	31.000	31.000,-	31.000,-
TOTAL	31.000	31.000,-	31.000,-

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ EUR 1.200.-.

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant, le comparant, ès-qualité qu'il agisse, représentant l'intégralité du capital social, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se reconnaît dûment convoqué et a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social:

1. Monsieur Marco TOSELLI, né le 29 Novembre 1961, à Tortona (Italy) résidant professionnellement au 9, Rue du Laboratoire; L-1911 Luxembourg

2. Monsieur Massimo MARTINETTO, né le 18 Mai, 1960, à Milan, Italie et résident professionnellement au 9, Rue du Laboratoire; L-1911 Luxembourg

3. Monsieur Alberto SAPORITI, né le 30 Septembre 1986, à Milan, Italie et résident professionnellement au 9, Rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg

Monsieur Massimo MARTINETTO est nommé aux fonctions de président du conseil d'administration.

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social:

Ernst & Young S.A., ayant son siège statutaire au 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B47771.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 9, Rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. SELIZIATO, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert le 31 janvier 2013. Relation: RED/2013/156. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 31 janvier 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013018783/358.

(130022539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2013.

Dentsply CE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 14.991.114,40.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 150.469.

—
Cession de parts

Avec effet au 7 décembre 2012, un changement dans l'actionnariat de la société ci-dessus a eu lieu comme suit:

1. Dentsply International Inc., détenant 7.494.528 parts sociales dans la société ci-haut mentionnée, a cédé la totalité de ses parts à:

Dentsply Finance Co., une société constitué selon les lois du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée au Registre de Commerce du Delaware sous le numéro 2836223, avec adresse au 11823 E. Slauson Avenue, Suite 48, Santa Fe Springs, CA 90670, Etats-Unis d'Amérique.

2. Dentsply Holding Company Inc., détenant 142.416.616 parts sociales dans la société ci-haut mentionnée, a cédé la totalité de ses parts à:

Dentsply Holding Company, représenté par Dentsply Holding Company Luxembourg Branch.

Dentsply Holding Company est une société constitué selon les lois du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée au Registre de Commerce du Delaware sous le numéro 4067541, avec adresse au 11823 E. Slauson Avenue, Suite 48, Santa Fe Springs, CA 90670, Etats-Unis d'Amérique.

Dès lors, les associés et la répartition des parts sociales est à inscrire comme suit:

Dentsply Finance Co. 7.494.528 parts sociales

Dentsply Holding Company,

représenté par Dentsply Holding Company Luxembourg Branch 142.416.616 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Référence de publication: 2013023397/28.

(130028122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

Dentsply EU Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Capital social: USD 182.336.533,31.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 73.350.

—
Cession de parts

Avec effet au 7 décembre 2012, un changement dans l'actionnariat de la société ci-dessus a eu lieu comme suit:

- Dentsply Holding Company Inc., détenant 755.349 parts sociales ordinaires dans la société ci-haut mentionnée, a cédé la totalité de ses parts à:

Dentsply Holding Company, représenté par Dentsply Holding Company Luxembourg Branch.

Dentsply Holding Company est une société constitué selon les lois du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée au Registre de Commerce du Delaware sous le numéro 4067541, avec adresse au 11823 E. Slauson Avenue, Suite 48, Santa Fe Springs, CA 90670, Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Référence de publication: 2013023398/19.

(130028132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

Europa Real Estate II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.000.000,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 103.095.

En date du 18 décembre 2012, l'adresse du siège social de la société Europa Fund II L.P., actionnaire de la Société, qui était au 132, Sloane Street GB-SW1X 9AX Londres, a changé et est désormais la suivante:

15, Sloane Square
GB-SW1W 8ER Londres.

En date du 18 décembre 2012, l'adresse professionnelle de Monsieur Peter Cluff, gérant de la société qui était au 132, Sloane Street - GB-SW1X 9AX Londres, a changé et est désormais la suivante:

15, Sloane Square
GB-SW1W 8ER Londres.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 14 février 2013.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013023419/20.

(130028679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

Europa Real Estate II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.000.000,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 103.095.

Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société à Luxembourg en date du 20 décembre 2012.

Il résulte des résolutions adoptées par l'associé unique au siège social de la Société en date du 20 décembre 2012, qu'il a été décidé de:

- rayer DELOITTE S.A., société anonyme dont le siège social est situé au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.895, en tant que réviseur d'entreprises.

- nommer DELOITTE AUDIT S.A., société anonyme dont le siège social est situé au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.895, en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale des associés devant statuer sur l'approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013023420/22.

(130028679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

Deulux Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 15, Esplanade de la Moselle.
R.C.S. Luxembourg B 135.884.

AUSZUG

Es geht aus dem Beschluss der ausserordentlichen Generalversammlung vom 6. Februar 2013 hervor dass:

Herr Klaus Baasch, Jens Baasch und Gregor Gilbers als Mitglieder des Verwaltungsrates austreten

Als neue Verwaltungsratsmitglieder werden ernannt:

- Herr BORSCH Werner, Dachdecker, geboren am 6. Juli 1962 in Ellscheid (Deutschland), wohnhaft in 32, rue de la Gare L-6440 Echternach

- Herr TATARELLI Egidio, Manager, geboren am 1. Oktober 1960 in Lenola (Italien), wohnhaft in 19, in der Warth D-56729 Herresbach

- Frau SYNYTSKA Ganna, Buchhalterin, geboren am 1. Juli 1976 in Simferopol (Ukraine), wohnhaft in 32, rue de la Gare L-6440 Echternach

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder enden sofort nach der jährlichen Generalversammlung von 2019.

Als neues delegiertes Verwaltungsratsmitglied wird ernannt:

- Frau SYNYTSKA Ganna, Buchhalterin, geboren am 1. Juli 1976 in Simferopol (Ukraine), wohnhaft in 32, rue de la Gare L-6440 Echternach

Frau BAASCH Elisabeth als Rechnungskommissar austritt

Als neuer Rechnungskommissar wird die Gesellschaft Fidu-Concept Sàrl, mit Gesellschaftssitz in L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, eingetragen im Handelsregister Luxembourg unter der Nummer B38136 ernannt. Das Mandat des Rechnungskommissars endet sofort nach der jährlichen Generalversammlung von 2019.

Für gleichlautenden Auszug

Référence de publication: 2013023399/26.

(130028739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

Europa Real Estate II US S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 103.096.

Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société à Luxembourg en date du 20 décembre 2012.

Il résulte des résolutions adoptées par l'associé unique au siège social de la Société en date du 20 décembre 2012, qu'il a été décidé de:

- rayer DELOITTE S.A., société anonyme dont le siège social est situé au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.895, en tant que réviseur d'entreprises.

- nommer DELOITTE AUDIT S.A., société anonyme dont le siège social est situé au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.895, en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale des associés devant statuer sur l'approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013023421/22.

(130028680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

Europa Real Estate II US S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 103.096.

En date du 18 décembre 2012, l'adresse du siège social de la société Europa Fund II US L.P, actionnaire de la Société, qui était au 132, Sloane Street GB-SW1X 9AX Londres, a changé et est désormais la suivante:

15, Sloane Square

GB-SW1W 8ER Londres.

En date du 18 décembre 2012, l'adresse professionnelle de Monsieur Peter Cluff, gérant de la société qui était au 132, Sloane Street - GB-SW1X 9AX Londres, a changé et est désormais la suivante:

15, Sloane Square

GB-SW1W 8ER Londres.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013023422/20.

(130028680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

Europa Real Estate IV (No.2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 172.861.

En date du 18 décembre 2012, l'adresse professionnelle de Monsieur Kevin D'Arcy, gérant de la société qui était au 132, Sloane Street - GB-SW1X 9AX Londres, a changé et est désormais la suivante:

15, Sloane Square

GB-SW1W 8ER Londres.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 14 février 2013.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013023423/16.

(130028092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

Core Capital Holdings S.A., Société Anonyme,

(anc. Maxwell Trading & Investment S.A.).

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 164.397.

In the year two thousand and thirteen, on the ninth of January.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of «Maxwell Trading & Investment S.A.», having its registered office in Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, R.C.S. Luxembourg B 164397, incorporated by a deed of Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, on October 27, 2011, published in the Memorial C n° 3092 of December 16, 2011.

The meeting was presided by Barry BLACK, private employee, professionally residing at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Nadja PIETTE, private employee, professionally residing at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

The meeting elected as scrutineer Jacek WOLAK, director, professionally residing at 70, rue Baudoin, L-1218Luxembourg

The chairman declared and requested the notary to state that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- It appears from the attendance list, that all the 32,000 (thirty-two thousand) shares, representing the subscribed capital, are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been informed before the meeting.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

1) Change of the name of the Company into Core Capital Holdings S.A. and subsequent amendment of article 2 of the Articles of Incorporation.

2) Amendment of articles 8 and 9 and appointment of one supplementary new type A- director.

3) Increase of the share capital by an amount of EUR 720,000 (seven hundred and twenty thousand Euro), so as to raise it from its present amount of EUR 32,000 (thirty-two thousand Euro) to EUR 752,000 (seven hundred and fifty-two thousand Euro), by the issue of 720,000 (seven hundred and twenty thousand) new shares with a par value of EUR 1 (one Euro) each together with a total share premium of EUR 209 (two hundred and nine Euro).

4) Acceptance of the former shareholders to waive and renounce to their preferential shares in relation with the increase of capital decided in the third resolution.

5) Subscription and full payment of all the 720,000 (seven hundred and twenty thousand) new shares by a new shareholder of the company, Mrs. Zofia ROGALKA, domiciled in Poland at 61-249 Pozna, os. Stare Zegrze 115C/1, by a contribution in kind of 36 bonds, issued by the Limited Liability Company named CORE CAPITAL SP. Z O.O., with registered office at 60-646 Pozna, ul. Urbanowska 9/3, National Court Register number 0000371883, REGON (National Business Registry Number) 301609722, NIP (Tax Identification Number) 7811858507, which contribution in kind is submitted to a prior audit report issued by a "réviseur d'entreprises".

6) Amendment of paragraph 1 of Article 6 of the articles of association so as to reflect the proposed capital increase. After the following was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to change the name of the Company into Core Capital Holdings S.A. and to amend consequently article 2 of the Articles of Incorporation as follows.

Art. 2. Name. The Company's name is Core Capital Holdings S.A.

Second resolution

The meeting resolves to amend articles 8 and 9 of the by laws as follows:

Art. 8. Appointment of the directors. The Company is managed by a board of directors composed of at least three (3) directors and which may include two (2) type A directors and one (1) or several type B directors.

As an exception to the above clause, if the Company has a sole shareholder then it may be managed by a sole director exercising the powers of the board of directors.

No director needs to be a shareholder of the Company. The director(s) shall be appointed for a maximum period of six (6) years, renewable without limit, by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders by a resolution of the general meeting of shareholders. The remuneration, if any, of the director(s) shall be determined in the same manner.

However, in case of vacancy in the board of directors, the remaining directors may by way of cooptation elect another director to fill the vacancy until the next shareholders' meeting in accordance with the Law.

A director may be removed, with or without cause at any time and replaced by resolution of the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, by a resolution of the general meeting of the shareholders.

Art. 9. Powers of the directors. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's purpose. All powers not expressly reserved by the Law or by these Articles to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the sole director or the board of directors, as the case may be.

The Company shall be bound towards third parties by the sole signature of its sole director, or in case of a board of directors, by the joint signatures of two (2) type A directors and one (1) type B director.

The sole director or the board of directors, as the case may be, may delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents who need not be shareholder(s) or director(s) of the Company. The sole director or the board of directors will determine the powers and remuneration (if any) of the agent, and the duration of its representation as well as any other relevant condition.

The day to day management of the business of the Company and the power to represent the Company with respect thereto may be delegated to one or more directors, officers, and/or agents, who need not be shareholders of the Company.

The meeting resolves furthermore to appoint a supplementary type A - director, namely:

Maciej Gajewski, Manager, domiciled in Poland, at 60-646 Pozna, ul. Urbanowska 9/3.

for a period expiring after the annual meeting of shareholders which will take place in 2017.

Third resolution

The general meeting resolves to increase the corporate capital of the company by an amount of EUR 720,000 (seven hundred and twenty thousand Euro),

so as to raise it from its present amount of EUR 32,000 (thirty-two thousand Euro) to EUR 752,000 (seven hundred and fifty-two thousand Euro),

by the issue of 720,000 (seven hundred and twenty thousand) new shares with a par value of EUR 1 (one Euro) each together with a total share premium of EUR 209 (two hundred and nine Euro) together with a total share premium of EUR 209 (two hundred and nine Euro), to be subscribed and fully paid in by a new shareholder.

Fourth resolution

The former shareholders waive and renounce to their preferential shares in relation with the increase of capital decided in the third resolution.

Fifth resolution

Subscription

And then appeared:

Mr Pawel ROGALKA, prenamed, acting on behalf of Mrs. Zofia ROGALKA, domiciled in Poland at 61-249 Pozna, os. Stare Zegrze 115C/1,

pursuant to a proxy dated December 21, 2012, attached to the present deed.

The appearing person, acting in his above-stated capacity after having received lecture of all the above, has declared that he has full knowledge of the articles of association and of the financial situation of the Company, and has declared subscribe to 720,000 new shares.

The newly subscribed shares have been fully paid up to their nominal value of EUR 1 (one Euro), by a contribution other than cash made to the Company by the subscriber, by a contribution in kind of 36 bonds, issued by the Limited Liability Company named CORE CAPITAL SP. Z O.O., with registered office at 60-646 Pozna, ul. Urbanowska 9/3, National Court Register number 0000371883, REGON (National Business Registry Number) 301609722, NIP (Tax Identification Number) 7811858507, and amounting to EUR 720,209,

this contribution other than cash has been the object of an audit report hereafter designated.

The meeting of shareholders representing the entire corporate capital has accepted unanimously the subscription of the new shares by the prementioned person.

Payment by a contribution in kind

As indicated above, the before named subscriber have paid in the subscribed increase of the capital of EUR 720,000, by a contribution other than cash made to the Company by the subscriber, consisting of 36 bonds, issued by the Limited Liability Company named CORE CAPITAL SP. Z O.O., with registered office at 60-646 Pozna, ul. Urbanowska 9/3, National Court Register number 0000371883, REGON (National Business Registry Number) 301609722, NIP (Tax Identification Number) 7811858507, and amounting to EUR 720,209,

which contribution is submitted to a prior audit report issued by a "réviseur d'entreprises", the company ATWELL, with registered office at L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen, R.C.S. Luxembourg B 169787, which audit report concludes as follows:

8. CONCLUSION

On the basis of the work carried out by us we conclude that nothing has come to our attention that would cause us to believe that the value of the contributed assets resulting from the application of the valuation method described above would not be at least equal to the number and nominal value of the 720,000 new shares of Maxwell Trading & Investment S.A. to be issued in exchange, together with a share premium of EUR 209.

Our report is issued solely for the purpose of the articles 26-1 and 32-1 (5) of the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies as amended and is not to be used for any other purpose or to be referred to or distributed to any other parties without our prior consent.

Evidence has been given to the notary of the transfer of bonds by a declaration of the Managers of the company named CORE CAPITAL SP. Z O.O., prenamed.

Sixth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, paragraph 1 of Article 6 of the Articles of Incorporation is amended and now read as follows:

"The Company's share capital is set at EUR 752,000 (seven hundred and fifty-two thousand Euro), divided into 752,000 (seven hundred and fifty-two thousand) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, fully subscribed and paid-up."

Evaluation and expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at EUR 2.200.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English text and the French translation, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le neuf janvier.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «Maxwell Trading & Investment S.A.», ayant son siège social à Luxembourg, 19, Rue Eugène Ruppert, inscrite au R.C.S. Luxembourg B 164397, constituée par acte de Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, le 27 octobre 2011, publié au Mémorial C n° 3092 du 16 décembre 2011.

La séance est ouverte sous la présidence de Barry BLACK, employé privé, demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Le Président désigne comme secrétaire Nadja PIETTE, employée privée, demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

L'assemblée élit comme scrutateur Jacek WOLAK, directeur, demeurant professionnellement au 70, rue Baudoin, L-1218 Luxembourg

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il apparaît de cette liste de présence que toutes les trente-deux mille (32.000) actions représentatives du capital social sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été informés avant l'assemblée.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1) Modification du nom de la société en Core Capital Holdings S.A. et modification subséquente de l'article 2 des statuts.

2) Modification des articles 8 et 9 des statuts et nomination d'un administrateur supplémentaire de catégorie A.

3) Augmentation du capital social d'un montant de EUR 720.000 (sept cent vingt mille Euros) afin de le porter de son montant actuel de EUR 32.000 (trente-deux mille Euros) à EUR 752.000 (sept cent cinquante-deux mille Euros), par l'émission de 720.000 (sept cent vingt mille) nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune, augmentées d'une prime d'émission totale de EUR 209 (deux cent neuf Euros).

4) Renonciation par les actuels actionnaires à leur droit de souscription préférentiel relatif à l'augmentation de capital suivant point 3 de l'ordre du jour.

5) Souscription et libération des 720.000 (sept cent vingt mille) nouvelles actions par un nouvel actionnaire, Mme Zofia ROGALKA, demeurant au 61-249 Pozna, os. Stare Zegrze 115C/1, Pologne, par un apport en nature de 36 titres (bonds) émis par la société CORE CAPITAL SP. Z O.O., avec siège social au 60-646 Pozna, ul. Urbanowska 9/3, Pologne, inscrite au National Court Register sous le numéro 0000371883, REGON (National Business Registry Number) 301609722, NIP (Tax Identification Number) 7811858507 »;

6) Modification du paragraphe 1 de l'Article 6 des statuts afin de refléter cette augmentation de capital.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier le nom de la société en Core Capital Holdings S.A. et modifie en conséquence l'article 2 des statuts comme suit:

Art. 2. Dénomination. La dénomination de la Société est Core Capital Holdings S.A.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier les articles 8 et 9 des statuts pour leur donner la teneur nouvelle suivante.

Art. 8. Nomination des administrateurs. La Société sera administrée par un conseil d'administration qui sera composé d'au moins trois administrateurs et qui inclura deux (2) administrateurs de catégorie A et un (1) ou plusieurs administrateurs de catégorie B.

Par exception à ce qui précède, en cas d'actionnaire unique, la société pourra être administrée par un administrateur unique qui exercera seul les pouvoirs du conseil d'administration.

Aucun administrateur n'a à être actionnaire de la Société. Le(s) administrateur(s) sont nommés pour une période ne pouvant excéder six (6) ans, renouvelable sans limite, par une résolution de l'actionnaire unique ou, selon les cas, par résolution de l'assemblée générale des actionnaires. La rémunération, le cas échéant, du ou des administrateur(s) est déterminée de la même manière.

Cependant, en cas de vacance de mandat d'un administrateur, les administrateurs restants peuvent coopter un autre administrateur pour pourvoir au mandat vacant jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale conformément à la Loi.

Un administrateur peut être révoqué, pour ou sans justes motifs, à tout moment, et être remplacé par une résolution de l'actionnaire unique ou, selon les cas, par résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 9. Pouvoirs des administrateurs. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires seront de la compétence de l'administrateur unique ou, selon les cas, du conseil d'administration.

La Société est liée à l'égard des tiers par la signature de son administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux (2) administrateurs de type A et d'un (1) administrateur de type B.

L'administrateur unique ou le conseil d'administration, selon les cas, peut déléguer pour une période déterminée son/ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, qui n'ont pas à être actionnaire(s) ou administrateur(s) de la Société. L'administrateur unique ou le conseil d'administration déterminera les pouvoirs et la rémunération (s'il y a lieu) des agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres modalités ou conditions de leur mandat.

La gestion journalière des affaires de la Société et le pouvoir de représenter la Société dans le cadre de cette gestion journalière peuvent être délégués à un ou plusieurs administrateurs, dirigeants et/ou agents qui n'ont pas à être actionnaire(s) de la Société.

L'assemblée décide ensuite de nommer un administrateur de catégorie A supplémentaire, savoir:

Maciej Gajewski, Manager, domicilié en Pologne, au 60-646 Pozna, ul. Urbanowska 9/3.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2017.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de EUR 720.000 (sept cent vingt mille Euros),

afin de le porter de son montant actuel de EUR 32.000 (trente-deux mille Euros) à EUR 752.000 (sept cent cinquante-deux mille Euros),

par l'émission de 720.000 (sept cent vingt mille) nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune, augmentées d'une prime d'émission totale de EUR 209 (deux cent neuf Euros), à souscrire par un nouvel actionnaire.

Quatrième résolution

Les actionnaires actuels annulent et renoncent à leur droit de souscription préférentiel relatif à l'augmentation de capital décidée dans la troisième résolution.

Cinquième résolution

Souscription

A comparu

Mr Pawel ROGALKA, prénommé, en sa qualité de mandataire de Mme Zofia ROGALKA, demeurant au 61-249 Pozna, os. Stare Zegrze 115C/1, Pologne, en vertu d'une procuration donnée le 21 décembre 2012 jointe en annexe au présent acte,

lequel, es-qualité qu'il agit, a déclaré souscrire à toutes les 720.000 (sept cent vingt mille) actions nouvelles augmentées d'une prime d'émission totale de EUR 209, par l'apport en nature de 36 titres (bonds) émis par la société CORE CAPITAL SP. Z O.O., avec siège social au 60-646 Pozna, ul. Urbanowska 9/3, Pologne, inscrite au National Court Register sous le numéro 0000371883, REGON (National Business Registry Number) 301609722, NIP (Tax Identification Number) 7811858507 »;

apport évalué à EUR 720.209, évaluation sujette à un rapport d'un réviseur d'entreprises, dont question ci-après.

Le susdit apport pour un total de EUR 720.209 (sept cent vingt mille deux cent neuf Euros), a fait l'objet d'un rapport établi préalablement aux présentes par le réviseur d'entreprises, la société ATWELL, avec siège social au L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen, R.C.S. Luxembourg B 169787,

lequel rapport établi conformément à l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983, conclut que:

8. CONCLUSION

On the basis of the work carried out by us we conclude that nothing has come to our attention that would cause us to believe that the value of the contributed assets resulting from the application of the valuation method described above would not be at least equal to the number and nominal value of the 720,000 new shares of Maxwell Trading & Investment S.A. to be issued in exchange, together with a share premium of EUR 209.

Our report is issued solely for the purpose of the articles 26-1 and 32-1 (5) of the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies as amended and is not to be used for any other purpose or to be referred to or distributed to any other parties without our prior consent.

Lequel rapport, daté du 8 janvier 2013, demeurera annexé au présent acte pour être soumis avec ce dernier aux formalités du timbre et de l'enregistrement.

L'assemblée réunissant l'intégralité du capital social de la société, accepte à l'unanimité la souscription des 720.000 actions nouvelles par le susdit souscripteur.

La preuve du transfert des susdits titres à la société a été rapportée au notaire par une déclaration des gérants de la société apportée jointe en annexe au présent acte.

Sixième résolution

Suite aux résolutions précédentes, le premier paragraphe de l'Article 6 des statuts est modifié et est libellé comme suit:

«Le capital social de la Société est fixé à EUR 752.000 (sept cent cinquante-deux mille euros) divisé en 752.000 (sept cent cinquante-deux mille) actions d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune, entièrement souscrites et libérées.»

Evaluation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte, sont évalués à EUR 2.200

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et la traduction française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Black, N. Piette, J. Wolak et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 janvier 2013. LAC/2013/2791. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2013.

Référence de publication: 2013018789/282.

(130022058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2013.

Europa West Station S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.057.125,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 103.538.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale des Associés de la Société à Luxembourg en date du 11 juillet 2012

Lors de l'Assemblée Générale des Associés de la Société qui s'est tenue au siège social en date du 11 juillet 2012, il a été décidé de:

- renommer M. Eric Biren, M. Vincent Goy et M. Peter Cluff aux fonctions de gérants A de la Société, M. Alan Vincent aux fonctions de gérant B de la Société et M. Attila Kovacs aux fonctions de gérant C de la Société pour une période prenant fin lors de l'Assemblée Générale des Associés devant statuer sur l'approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012.

- rayer DELOITTE S.A., société anonyme dont le siège social est situé au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.895, en tant que réviseur d'entreprises.

- Nomer DELOITTE Audit S.A., société anonyme dont le siège social est situé au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.895, en tant que réviseur d'entreprises de la Société pour une période prenant fin lors de l'Assemblée Générale des Associés devant statuer sur l'approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 14 février 2013.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013023424/26.

(130028681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

European Directories Midco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 155.418.

—
Suite à la cession de parts intervenue en date du 27 décembre 2012 entre European Directories Holdco S.A., ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée sous le numéro B 155419 avec le Registre de Commerce et des Sociétés et Leafy S.à r.l., ayant son siège social au 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, immatriculée sous le numéro B 159681 avec le Registre de Commerce et des Sociétés, 875.440 parts sociales de classe A d'une valeur nominale de EUR 0.01 sont transférées à Leafy S.à r.l.

- Leafy S.à r.l., ayant son siège social au 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, immatriculée sous le numéro B 159681 avec le Registre de Commerce et des Sociétés détient 875.440 parts sociales de classe A d'une valeur nominale de EUR 0.01 de la Société

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

European Directories Midco S.à r.l.

Patrick L.C. van Denzen

Gérant

Référence de publication: 2013023425/20.

(130028401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

Ecoenergo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 158.740.

—
Extrait du procès verbal de l'assemblée générale de la Société Ecoenergo S.A. tenue au siège de la société en date du 31 janvier 2013

Tous les actionnaires étant présents.

Les administrateurs actent:

- La révocation du mandat du Commissaire aux Comptes Lux Fiduciaire Consulting SARL.

- La nomination de la société Davies Associates SARL comme Commissaire aux Comptes, dont le siège social se situe au 50, Route d'Esch à L - 1470 LUXEMBOURG, immatriculée au RCSL sous le numéro B 144721. Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale de 2017.

La décision a été prise à l'unanimité.

Après cela, l'assemblée générale est déclarée comme terminée.

En nom de ECOENERGO S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013023427/20.

(130028207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

ECU LUX Industrie- und Immobilienbesitz S.A., Société Anonyme.

Siège social: 21, route de Bettembourg, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 29.077.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement du 7 février 2013 le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, 6^{ème} section, siégeant en matière commerciale, a déclaré close pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société:

- ECU LUX Industrie-und Immobilienbesitz S.A., avec siège social à L-3378 Livange, 21 route de Bettembourg, Zone Industrielle, de fait inconnue à cette adresse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2013.

Me Audrey MUCCIANTE

Le liquidateur

Référence de publication: 2013023428/17.

(130028470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

Eitting Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 84.293.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une lettre recommandée datée au 15 janvier 2013 que la société à responsabilité limitée Halsey Group Sàrl a dénoncé avec effet au 15 février 2013 le siège social de la société à responsabilité limitée Eitting Investments, Sàrl avec un capital social de EUR 12.500,-, ayant son siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 84 293 et ceci conformément au contrat de domiciliation prenant effet au 16 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Halsey Group Sàrl

Le domiciliataire

Référence de publication: 2013023429/15.

(130028415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

Embassair Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 131.087.

—
Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement à Steinsel le 19 novembre 2012 à 11 heures

Présents:

M. Alexandre Marguet, Président

Mme Stéphanie Weisse, Scrutateur

Mme Claudine Denis-Kaminski, Secrétaire.

Résolutions

Troisième résolution:

L'assemblée est informée de la démission de M. Jean Boustany et approuve la cooptation de MM. Bernard Bourigeau et Norbert Wagner au conseil d'administration de la société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

M. Bernard Bourigeaud demeure au 40, avenue du Manoir, B-1410 Waterloo

M. Norbert Wagner demeure au 26, rue de la Croix aux vents, F-78380 Bougival

Cette résolution est mise au vote et recueille l'unanimité

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013023433/20.

(130028534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

Emerald Management, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 160.690.

—
La convention de domiciliation du siège social de la société anonyme EMERALD MANAGEMENT, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B -160.690 sis à L-8308 Capellen, 75, Parc d'activités, conclue en date du 12 novembre 2010, a été dénoncée ce jour avec effet immédiat.

Le 12 février 2013.

Pour FIDOMES S.A.

Référence de publication: 2013023434/11.

(130028635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

Millefeuille Holding Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89B, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 174.877.

—
STATUTES

IN THE YEAR TWO THOUSAND THIRTEEN

ON THE THIRTY-FIRST DAY OF JANUARY.

Before us Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert.

There appeared the following:

MAPRIMA Luxembourg S.A., a company with registered office at L-8308 Capellen, rue Pafebruch, 89B, registered in the Company Register of Luxembourg under the number B 166.933;

here represented by Mr Thierry STAS, chartered accountant, residing professionally at L-8308 Capellen (Luxembourg), acting as sole director of the company with power to bind the company with his single signature.

Such appearing party, in the capacity in which he acts, has requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which he forms:

Title I. Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is established hereby a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and in particular, the amended law dated 10 August 1915 on commercial companies and notably by the law dated 25 August 2006 and by the present articles.

The Company exists under the name of "Millefeuille Holding Luxembourg S.A."

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Capellen.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of intellectual property assets, industrial property assets, stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and may issue bonds, without a public offer, which may be convertible and may issue debentures.

In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions in relation to real estate or in relation to tangible or intangible property and especially in relation with intellectual property or industrial property.

Title II. Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31,000.- EUR) represented by THIRTY-ONE THOUSAND (31,000) shares with a par value of ONE EURO (1.- EUR) each.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Title III. Management

Art. 6. In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members, who need not be shareholders.

In the case where the Company is incorporated by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the composition of the Board of Directors

may be limited to one member (the "Sole Director") until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such a case, its permanent representative shall be appointed or confirmed in compliance with the Law.

The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

Art. 7. The board of directors will elect from among its members a chairman.

The board of directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Art. 8. The board of directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Any director having an interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the company, shall advise the board thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in these deliberations. At the next following general meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have had an interest conflicting with that of the company.

If there is only one shareholder, the minutes shall only mention the operations intervened between the Company and its Sole Director having an interest conflicting with the one of the Company.

Art. 9. Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the signatures of any two Directors together or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

Towards third parties, in all circumstances, the Company shall also be, in case if a managing director has been appointed in order to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs, bound by the sole signature of the managing director, but only within the limits of such power.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

However, the first managing director may be appointed by the general meeting of shareholders.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigations involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for its purpose.

Art. 12. The company may have a sole shareholder at the time of its incorporation or when all of its shares come to be held by a single person. The death or dissolution of the sole shareholder does not result in the dissolution of the company.

If there is only one shareholder, the sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of Shareholders and takes the decisions in writing.

In case of plurality of shareholders, the general meeting of Shareholders shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order and/or ratify acts relating to the operations of the Company.

Any general meeting shall be convened in compliance with the Law.

The general meeting shall be convened by means of the shareholders representing ten per cent (10 %) of the corporate capital.

In case that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

The shareholders are entitled to participate to the meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

Unless otherwise provided by Law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of Shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

When the company has a sole shareholder, his decisions are written resolutions.

An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third majority of the Shareholders present or represented.

However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Title IV. Supervision

Art. 13. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Art. 14. The annual meeting will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the first Wednesday of June at 10.00 a.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI. Accounting year, Allocation of profits

Art. 15. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year.

Art. 16. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII. Dissolution, Liquidation

Art. 17. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII. General provisions

Art. 18. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Transitory provisions

1) The first business year shall begin on the date of incorporation of the company and shall end on the 31st of December 2013.

2) The first annual general meeting shall be held on 2014.

Subscription and payment

The articles of association having thus been established, the appearing party, represented as stated hereabove, declares to subscribe the THIRTY-ONE THOUSAND (31,000) shares.

The shares have been paid up to the extent of 25% by payment in cash, so that the amount of SEVEN THOUSAND SEVEN HUNDRED AND FIFTY EURO (7,750.- EUR) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately EUR 1.200.-

Extraordinary general meeting

The above named person, representing the entire subscribed capital and acting as sole shareholder of the Company, has immediately taken the following resolutions:

- 1.- The number of directors is fixed at one and the number of auditors at one.
- 2.- The following is appointed director:

Mr Thierry Robert Octave STAS, chartered accountant, born in Brussels on 20 June 1969, residing professionally at L-8308 Capellen, Rue Pafebruch, 89B.

- 3.- Has been appointed statutory auditor:

CAC Service S.A. a company having its registered office at Elvira Mendez St. & Via España 122, Delta Tower, Panama City, Republic of Panama, Commercial Register of Panama N° 760915.

- 4.- Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2018.

- 5.- The registered office of the company is established in L-8308 Capellen, rue Pafebruch, 89B.

- 6.- The board of directors shall have the authority to delegate the daily management of the business of the company and its representation to one or more members.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up Capellen.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trente et un janvier.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Rédange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

MAPRIMA Luxembourg S.A., une société ayant son siège à L-8308 Capellen, rue Pafebruch, 89B, inscrite au Registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 166.933,

ici représentée par Monsieur Thierry STAS, expert comptable, demeurant professionnellement à Capellen (Luxembourg),

agissant en sa qualité d'administrateur unique de la société, avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de «Millefeuille Holding Luxembourg S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Capellen.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelques formes que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actifs de propriété intellectuelle, d'actifs de propriété industrielle, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le

développement et la gestion de son portefeuille. La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers et spécialement de propriété intellectuelle ou industrielle.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) représenté par TRENTE ET UN MILLE (31.000) actions d'une valeur nominale de UN EURO (1.- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire.

Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Toutefois, le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 12. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner et/ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre IV. Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V. Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier mercredi du mois de juin à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2013.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2014.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, représentée comme mentionné ci-avant, déclare souscrire les TRENTE ET UN MILLE (31.000) actions.

Ces actions ont été libérées à concurrence de 25 %, par des versements en espèces, de sorte que la somme de SEPT MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS (7.750.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ EUR 1.200.-.

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant préqualifié, représentant la totalité du capital souscrit et agissant en tant qu'actionnaire unique de la société a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui des commissaires à un.
2. Est nommé administrateur:

Monsieur Thierry Robert Octave STAS, expert-comptable, né à Bruxelles le 20 juin 1969, demeurant professionnellement à L-8308 Capellen, rue Pafebruch, 89B.

3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

CAC Service S.A. ayant son siège social à Elvira Mendez St. & Via España 122, Delta Tower, Panama City, République du Panama, inscrite au registre de Panama sous le numéro 760.915.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2018.

5. Le siège social de la société est fixé à L-8308 Capellen, rue Pafebruch, 89B.

- 6.- Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Capellen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: T. STAS, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 1^{er} février 2013. Relation: RED/2013/170. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 4 février 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013018795/370.

(130022245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2013.

CDG Luxembourg S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 128.342.

Le domicile de la société CDG LUXEMROURG S.A., R.C.S. Luxembourg B n°128342, constituée le 15 mai 2007 par-devant Maître Jean Seckler, Notaire de résidence à Junglinster, publié au Mémorial C N°1459 du 14.07.2007, établi au 17, rue Beaumont L - 1219 Luxembourg, a été dénoncé le 14.02.2013.

Luxembourg, le 14.02.2013.

MANACO S.A.

Signature

Référence de publication: 2013023357/12.

(130028239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

CNOOC Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.074.300,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 161.327.

Il résulte des résolutions du conseil de gérance de la Société en date du 6 février 2013 que le siège social de la Société a été transféré du 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet au 6 février 2013.

Le 15 février 2013.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2013023379/14.

(130028414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

NEIF S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 155.388.

In the year two thousand and twelve, on the thirty-first of December,
before Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

there appeared

Me Analia Clouet, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

acting as proxyholder of NEIF GP S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 155.383, and which acts as general partner (the "GP") of NEIF S.C.A. (the "Company"), a société en commandite par actions governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 1 rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a notarial deed dated 30 August 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2256 of 22 October 2010 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 155.388, by virtue of a resolution taken by the board of managers of the GP of the Company, in Luxembourg, on 28 December 2012.

A copy of the minutes of the meeting of the board of directors of the GP will remain attached to the present deed to be registered therewith.

Such appearing person, acting in his above named capacity, has requested the undersigned notary to state that:

- in a deed signed before the undersigned notary on 18 December 2012 (the "Deed"), an increase of the capital of the Company has been stated;

- in the Deed it was indicated that the amount of the capital increase was fully paid up together with a share premium in a total amount of sixteen million six hundred sixty-six thousand six hundred fifty euro (EUR 16,666,650.-) (the "Share Premium");

- the amount of the Share Premium paid in the Deed is erroneous and effectively amounts to nine million four hundred thirty-five thousand nine hundred eighty-nine euro (EUR 9,435,989.-).

It is requested to correct this error wherever necessary.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand five hundred euro (EUR 1,500,-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the proxyholder of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same proxyholder, in case of divergences between the English text and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

This deed having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the undersigned notary by his name, surname, occupation and residence, said proxyholder signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le trente et un décembre.

Par-devant nous, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Maître Analia Clouet, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant comme mandataire spécial du conseil de gérance de NEIF GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1 rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 155.383, et qui agit en tant qu'actionnaire commandité (le «GP») de NEIF S.C.A. (la «Société»), une société en commandite par actions régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1 rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 30 août 2010, publié au Mémorial C., Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2256 du 22 octobre 2010, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 155.388,

en vertu d'une résolution prise à Luxembourg en date du 28 décembre 2012 par le conseil de gérance du GP de la Société.

Une copie du procès-verbal de la réunion du conseil de gérance du GP restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Ledit comparant, agissant ès-qualités, a prié le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- dans un acte reçu par le notaire soussigné en date du 18 décembre 2012 (l'«Acte»), une augmentation du capital de la Société a été constatée;

- dans l'Acte il a été indiqué que le montant de l'augmentation de capital a été libéré ensemble avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de seize millions six cent soixante-six mille six cent cinquante euros (EUR 16.666.650,-) (la «Prime d'Emission»);

- le montant de la Prime d'Emission payée dans l'Acte est erroné et s'élève effectivement à neuf millions quatre cent trente-cinq mille neuf cent quatre-vingt-neuf euros (EUR 9.435.989,-).

Réquisition est faite d'opérer cette rectification partout où il y a lieu.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de cette augmentation de capital sont estimés à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même mandataire et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Clouet, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 4 janvier 2013. REM/2013/15. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 4 février 2013.

Référence de publication: 2013018837/80.

(130022182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2013.